

DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMESEXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALDEBLORE – 06420

N° 2015-34

Séance du 05 juin 2015



L'an deux mil quinze et le cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Fernand BLANCHI**.

Présents : M. BLANCHI Fernand, Mme GASTALDI Danièle, MM. CIAIS Richard, GRAGLIA André, ROSSO Walter, Adjointes ; Mmes GOUNIOT Caroline, SAIA FERNANDEZ Françoise, SANTUCCI Alexandra, MM. ATLANI Alfred, ELIASSE Philippe, FERRIER Olivier, GRAGLIA Laurent, VIGNA Robert, Conseillers Municipaux.

Absent(s) représenté(s) :

Absent(s) non représenté(s) : M. RICHIER Jacques, M. BORGOGNO Christophe

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : TARIFS D'EXPLOITATION CAMPING CARAVANING
CARAVANEIGE

Afin de clarifier les délibérations 2011-13 du 26 mars 2011, et, la 2014-84 du 29 novembre 2014 qui instituaient respectivement les tarifs d'exploitations du camping et la mise en place des contrats de location d'emplacement à l'année et mensuel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de re-délibérer afin de clarifier l'ensemble des tarifs d'exploitation du camping/caravaning/caravaneige :

✓ **Formule à l'année (paiement au trimestre) :**

Le droit d'occupation est consenti et accepté moyennant le paiement d'une redevance de :

Surface d'occupation de l'emplacement (caravane et annexes) – de 18 m ²	1 600 €
Surface d'occupation de l'emplacement (caravane et annexes) de 18 à 30 m ²	1 800 €
Surface d'occupation de l'emplacement (caravane et annexes) de 30 à 36 m ²	2 000 €
Surface d'occupation de l'emplacement (caravane et annexes) + de 36 m ²	2 400 €
Option : présence d'un roul'auvent	276 €

✓ **Formule au mois (paiement au mois) :**

Le droit d'occupation est consenti et accepté moyennant le paiement d'une redevance composée telle que suit :

De septembre à juin, par mois	80 €
De juillet à août, par mois	120 €
Consommation électrique/jour	4.50 €
Journée Adulte	4.50 €
Journée Enfant	2.00 €
Visiteur Adulte	2.50 €
Visiteur Enfant	1.50 €
Option : présence d'un roul'auvent, par mois	23 €

AR PREFECTURE

006-210601530-20150605-2015024-DE
Reçu le 08/06/2015

Autres campeurs ou caravaniers sans contrat :

Caravane journée	6.00 €
Caravane 07 & 08	120.00 €
Caravane mois	80.00 €
Journée adulte	4.50 €
Journée enfant - 12 ans	2.00 €
Journée tente - 4 places	2.50 €
Journée tente 4 places et +	4.50 €
Journée électricité	4.50 €
Visiteur adulte	2.50 €
Visiteur enfant -12 ans	1.50 €
Garage mort au mois	30.00 €
Jeton lave-linge	4.70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé du Maire, à l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré :

ADOpte les prix proposés ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le maire et le receveur municipal seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré à Valdeblore les jour, mois et an susdits. Ont signé au Registre des délibérations les membres présents.
Pour copie conforme au Registre - Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et affichage en Mairie le 08/06/2015



LE MAIRE,
S. Blanchi
BERNARD BLANCHI